



Quitter son emploi en pouvant toucher le chômage

Par **pureutopie**, le **05/06/2014 à 12:34**

Bonjour,
actuellement en CDI dans un labo d'analyses extra hospitalier , je voudrais quitter mon emploi et pouvoir toucher les allocations chômage. Quelles solutions s'offrent à moi?
Mon patron refuse la rupture conventionnelle, que faire?
Actuellement je suis en arrêt maladie car trop de pression au boulot.

Par **Lag0**, le **05/06/2014 à 13:13**

Bonjour,
Les allocations chômages sont prévus, à la base, pour les salariés qui perdent involontairement leur emploi. Seule exception, la rupture conventionnelle.
Donc si votre employeur n'est pas d'accord pour conclure une rupture conventionnelle, vous n'avez pas la possibilité de rompre votre contrat unilatéralement tout en étant sûr de pouvoir un jour bénéficier des allocations chômage. Vous pouvez démissionner et demander à ce que votre dossier soit examiné par la commission paritaire au bout de 4 mois, mais aucune assurance de voir une réponse favorable.